

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 2 février 2022

Le Conseil communal a nommé M. Christian Luyet, assesseur spécialisé auprès de l'APEA de Savièse.

Le Conseil communal a donné son accord pour ajouter au départ de la gare de Sion, sur la ligne 12.341, des paires de course, du lundi au vendredi, à 17h25, à 18h25, à 19h40 et à 20h40, pour une période d'essai de deux ans (horaires 2022-2023 et 2023-2024).

Le Conseil communal a décidé de maintenir la desserte touristique estivale de la vallée du Sanetsch. De plus, il a été convenu avec CarPostal d'avancer à 9h40 son arrivée au barrage.

Le Conseil communal adjuge le mandat d'architecture au bureau Gasser Siggen architectes SA pour la réalisation de la place centrale de Saint-Germain Centre.

Les mesures sanitaires liées au Covid-19 ayant été levées par le Conseil fédéral, la réception de notre Conseiller d'Etat Mathias Reynard se déroulera le vendredi 10 juin 2022, en fin de journée.

Le Conseil communal a autorisé l'Auto-Moto-Club du Sanetsch à organiser le dimanche 10 avril 2022 un manche du championnat valaisan de moto trial.

Le Conseil communal a validé la politique touristique communale et approuvé les nouveaux statuts de la société de développement de Savièse.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Didier Jollien les travaux pour automatiser la prise de mesure (température/humidité) et adapter le système d'humidification de l'espace d'exposition de la collection communale.

Le Conseil communal a validé la nouvelle solution de billetterie proposée par Mapado Pro pour notre Théâtre le Baladin.

Le Conseil communal a donné son accord pour appliquer le nouveau type de diffuseurs proposé par la société Agribort phyto SA et lui adjuge le mandat pour la fourniture et la pose de ces diffuseurs.

Le Conseil communal a donné son accord pour inscrire Savièse au mouvement "Suisse bouge" pour l'édition 2022 (du 1er au 31 mai 2022) avec comme objectif que cette manifestation se pérennise.

Le Conseil communal a adjugé la vérification de la sécurité parasismique du local du feu au bureau sd ingénierie dénériaz & pralong sion sa.

Dans le cadre des captages effectués au pierrier de Visse pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, le Conseil communal adjuge des travaux de forages à l'entreprise Moix et Zorzi SA.

Le Conseil communal a adjugé à la société Membratec SA le remplacement et la fourniture de la 1ère batterie de la station d'ultrafiltration des Mayens de la Zour.

Le Conseil communal a validé les dates arrêtées pour :

- la mise en charge du réseau d'irrigation :
les 19 et 22 avril 2022 pour les villages – les 28 et 29 avril 2022 pour les hauts,
- la traversée du tunnel : le mercredi 27 avril 2022